



Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Paris, le 28 avril 2021

Objet : Soutien à l'inscription au calendrier parlementaire d'un projet de loi sur le grand âge et l'autonomie.

Monsieur le Premier ministre,

Alors que des arbitrages seront prochainement pris quant à l'inscription à l'agenda parlementaire d'un projet de loi sur le grand âge, nous tenons à vous rappeler les raisons qui font de ce texte une réforme sociétale essentielle.

Ce projet de loi est tout d'abord largement attendu, tant par les professionnels du secteur que par nos aînés et leurs proches. Souvent annoncé puis repoussé, il fait l'objet d'attentes fortes, exacerbées par la crise sanitaire.

Des réponses concrètes sont notamment attendues sur les thématiques suivantes : définition des conditions d'un virage domiciliaire réussi (accompagnement à domicile, adaptation des habitats et du cadre de vie, etc.), développement d'établissements de qualité mieux adaptés aux besoins et aux aspirations de nos aînés, amélioration de la prévention de la perte d'autonomie, simplification du parcours de la personne âgée, détermination du mode de gouvernance le plus efficient pour la nouvelle branche, etc.

Sans une loi pour fixer un cap, il sera difficile de valoriser le travail conséquent déjà engagé par le Gouvernement depuis le début du quinquennat et de répondre aux attentes de l'ensemble de nos concitoyens.

Les différents rapports rendus au Gouvernement, les missions et rencontres menées sur le terrain ainsi que les propositions formulées par le groupe de travail de 70 députés que nous animons vous donnent matière à formuler un projet de loi équilibré et ambitieux pour l'avenir de nos aînés.

L'adoption d'une réforme du grand âge et de l'autonomie est également essentielle si on souhaite apporter une réponse concrète et durable au pic démographique prévu à l'horizon 2030. En effet, à cette date, 2,6 millions de français auront plus de 85 ans et 1,6 million d'entre eux seront en situation de perte d'autonomie. Nos concitoyens



comptent sur nous tous pour dessiner un modèle ambitieux afin de leur garantir un vieillissement serein.

Un projet de loi portant sur le grand âge et l'autonomie nous permettrait également de poursuivre le processus d'ores-et-déjà entamé avec la création de la 5ème branche dans la dernière loi de finances de la sécurité sociale.

Si la création de cette dernière a été actée, elle doit être organisée et consolidée.

Aussi soyez assuré, Monsieur le Premier ministre, de notre engagement ainsi que de celui de nos collègues de la majorité parlementaire, et en particulier de notre groupe de travail sur le grand âge et autonomie à l'Assemblée nationale, à voir ce texte débattu au sein de notre hémicycle et à travailler, en coordination avec vos services, à son enrichissement.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre demande et vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique HAMMERER
Députée de Gironde

Didier MARTIN
Député de Côte-d'Or

Co-animateurs du Groupe d'animation politique (GAP) Grand âge et autonomie